



Extrait du UNSA Fonction publique

<http://www.unsa-fp.org/?La-loi-NOTRe-au-menu-du-Conseil>

# La loi NOTRe au menu du Conseil national des Services publics (CNSP)

- Actualités -



Date de mise en ligne : lundi 16 février 2015

---

Copyright © UNSA Fonction publique - Tous droits réservés

---

### **Marylise Lebranchu est venue présenter l'état du projet sur la Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) devant le CNSP le 11 février.**

La ministre a rappelé les objectifs du projet de loi et l'état de son avancement juste avant la plénière à l'Assemblée. L'UNSA a rappelé son accord avec les objectifs de clarification de l'organisation territoriale comme la simplification des relations Etat-collectivités. De même, elle partage l'affirmation de la nécessité d'un Etat stratège et garant Il est nécessaire d'avoir une action publique efficace pour améliorer la compétitivité du pays et renforcer les solidarités entre les territoires.

La méthode, discutable, brouille ces objectifs et nourrit incompréhension et incertitudes. L'exemple des allers-retours sur la clause générale de compétences ou les changements de pied sur les collègues et la voirie nourrissent cette confusion.

Par-delà, manquent les nécessaires réponses en termes de financements pour les compétences transférées (ex : transports) ou de solidarité territoriale (péréquation).

L'information des agents n'est pas faite, ou est contradictoire, renforçant leurs craintes. Au niveau des territoires, l'incohérence règne : les informations sur la revue des missions, redécoupage des régions, loi NOTRE, pilotées séparément, semblent parfois se contredire.

L'apparition de Maison de service aux publics fragilise les services publics à la française. En en confiant la possible responsabilité, après appel d'offres, à des entreprises privées, elle place les services publics comme un nouveau marché. Cela au moment où la négociation de l'accord transatlantique (UE- USA- Canada) a notamment pour objectif de "*développer l'accès mutuel aux marchés publics à tous les niveaux administratifs (national, régional et local) et dans le domaine des services publics*".

C'est bien la capacité de l'action publique qui serait menacée et les services publics qui seraient affaiblis, au détriment des citoyens et de notre modèle social. L'UNSA a insisté pour que cette partie de la loi soit amendée.